

RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00658
Numéro SIREN : 508 513 785
Nom ou dénomination : SOCOPA VIANDES

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2018 sous le numéro de dépôt 6026

SOCOPA VIANDES
Société par actions simplifiée au capital de 76 500 000 euros
Siège social : ZI de Kergostiou, 29300 QUIMPERLE
SIREN 508 513 785 RCS QUIMPER

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2017

Les soussignés :

- . La société GROUPE BIGARD, représentée par Monsieur Jean-Paul BIGARD, Président du Directoire,
- . La société FINANCIERE SOCOPA, représentée par Monsieur *Jean-Marie NEVLE* ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
- . La société UNIGRAINS, représentée par Monsieur Didier BOSC, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
- . La société SOFIPAR, représentée par Monsieur Arnaud PRADIER, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Seuls associés de la société par actions simplifiée SOCOPA VIANDES, désignée ci-dessus,

Prennent connaissance que :

Messieurs Didier BOSC et Arnaud PRADIER, respectivement représentants de la société UNIGRAINS et de la société SOFIPAR, annoncent à l'Assemblée qu'ils ont demandé, conformément au pacte d'actionnaire signé le 17 février 2009, la levée d'option d'achat de leurs actions par la société GROUPE BIGARD.

Ils remercient l'ensemble des associés pour la qualité de leur travail et leur professionnalisme durant ces dernières années.

Et prennent les décisions suivantes :

- Levée d'option d'achat des titres détenus par UNIGRAINS et SOFIPAR,
- Démission des fonctions de Censeur.

DECISION UNIQUE

Les associés décident à l'unanimité de prendre acte de la levée d'option d'achat par la société GROUPE BIGARD des 22 950 actions détenues par la société UNIGRAINS et des 22 950 actions détenues par la société SOFIPAR.

[Signatures]

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de prendre acte que la société SOFIPAR démissionne de son poste de Censeur et que la société UNIGRAINS ne sollicitera pas de nomination ni de renouvellement pour ce mandat.

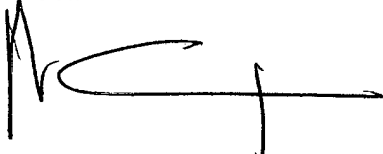
Le collège de Censeurs restant composé d'au moins un membre, conformément aux dispositions de l'article 24 bis des statuts, les associés décident à l'unanimité qu'il ne sera pas procédé à leur remplacement.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés.

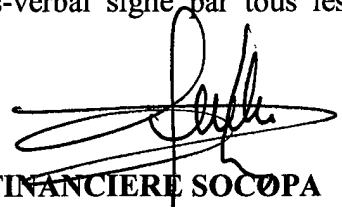
Société GROUPE BIGARD
Jean-Paul BIGARD



Société UNIGRAINS
Didier BOSC



Société FINANCIERE SOCOPA



Société SOFIPAR
Arnaud PRADIER

